

Le Crouais, le 15 mai 2025

Référence : 05-25-91

Objet : Convocation Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le :

Jeudi 22 mai 2025
À 19h00
Salle de la Mairie

L'ordre du jour est le suivant :

- Intercommunalité – Accords locaux sur la répartition des sièges entre les communes membres
- Intercommunalité – Avis au projet pré-arrêté de PLH (Plan Local de l'Habitat) 2025-2030
- Fonction publique – Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs
- Autres domaines de compétences – Avis sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique (RPU)
- Questions diverses

Le Maire,
Daniel CHICOINE



L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que :

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. **Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.**